L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, Nos 73, RUE DU UNARTERS.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 6 AOUT.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE,

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et spéciaux bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

ST. LAURENT,	capt. Lemarié,	Samedi 24 juillet
VILLE-DE-PARIS,	capt. Surcouf,	Samedi 7 août
LAFAYETTE,	capt. Rousseau,	Samedi 21 août
FRÉDÉRIC,	capt. Duchesne	Samedi 4 sept.

PRIX DU PASSAGE (comprès le vin)

payble en or ou son équivalent se poster,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. Secondes cabines, $75

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord

Première cabine, $145 Seconde cabine, $75.

Les baggages seront marqués pour Paris.

Les Bulletins partent.

NB. On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, et s'adresser au soussigné au lieu d'écrire au Havre.

L. GRANDJEAN & Cie.

agents, rue Carondelet, 15.

(nov—c12)

BREME, Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Navires à vapeur entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, par la voie du HAVRE, SOUTHAMPTON et la HAVANE.

Les beaux navires à vapeur, à hélices, du Lloyd de l'Allemagne du Nord, partiront comme il est dit ci-après:

	Du Brême.	Nlle-Orl.
FRANKFURT (neuf) cap. Ritter,	25 sept.	20 oct.
NEW YORK, capt. Nordhoff,	25 sept.	3 nov
HANOVER (neuf) capt. Hinrichs,	15 oct.	17 nov
HERMANN, capt. Wenke,	27 oct.	(ler déc.
BREMEN, capt. Leist,	15 nov.	15 déc.
FRANKFURT,	24 nov.	20 déc.
NEW-YORK,	8 déc.	12 jan. 70
HANOVER,	22 déc.	26 jan. "

La date des autres départs sera indiquée en temps opportun.

Les chargeurs soucieux, en rendant ici, au Havre et au Havanna, et au parient d'Orléans, au Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Prix du Passage.

De Brême ou du Havre à la Havane, $110 en or.
Première cabine.
A Southampton, 60
De la Nouvelle-Orléans ou Havane, à Brême ou Havre, Première, pre, $125 en or.
Secondes cabines 45
A Southampton
De la Nouvelle-Orléans à la Havane, $50 en monnaie courante.
Première cabine
A Southampton 20

Pas de passage aux secondes cabines.

Les consignées délivrent des cartes de passage de Brême ou le Havre à la Havane, ou à la Nouvelle-Orléans.

Les vapeurs de la ligne New-York-Brême partent tous les mardis. Pl. Gerlach, ou Bright Brothers, agents, 5 place de la Bourse.

Les bilets de passage sont délivrés par les agents de la ligne Baltimore-Brême.

Pour plus amples informations, s'adresser à

A. W. SAMOIDE & Cie, Agents,

(nov—1m) No 42, rue de l'Union.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Partant du Port No 45 North River, New-York,

TOUS LES SAMEDIS,

A UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents commodements.

A Queenstown et Liverpool, de New-York		$100
A Londres,	4d	105
A Hambourg,	4d	110
A Havre et à Brême,	4d	115
A Paris,	4d	115

Les nouveaux et spéciaux bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

ST. LAURENT,	capt. Lemarié,	Samedi 24 juillet
VILLE-DE-PARIS,	capt. Surcouf,	Samedi 7 août
LAFAYETTE,	capt. Rousseau,	Samedi 21 août
FRÉDÉRIC,	capt. Duchesne	Samedi 4 sept.

PRIX DU PASSAGE (comprès le vin)

payble en or ou son équivalent se poster,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. Secondes cabines, $75

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord

Première cabine, $145 Seconde cabine, $75.

Les baggages seront marqués pour Paris.

Les Bulletins partent.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, et s'adresser au soussigné au lieu d'écrire au Havre.

L. GRANDJEAN & Cie.

agents, rue Carondelet, 15.

(nov—c12)

BREME, Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Navires à vapeur entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, par la voie du HAVRE, SOUTHAMPTON et la HAVANE.

Les beaux navires à vapeur, à hélices, du Lloyd de l'Allemagne du Nord, partiront comme il est dit ci-après:

	Du Brême.	Nlle-Orl.
FRANKFURT (neuf) cap. Ritter,	25 sept.	20 oct.
NEW YORK, capt. Nordhoff,	25 sept.	3 nov
HANOVER (neuf) capt. Hinrichs,	15 oct.	17 nov
HERMANN, capt. Wenke,	27 oct.	(ler déc.
BREMEN, capt. Leist,	15 nov.	15 déc.
FRANKFURT,	24 nov.	20 déc.
NEW-YORK,	8 déc.	12 jan. 70
HANOVER,	22 déc.	26 jan. "

La date des autres départs sera indiquée en temps opportun.

Les chargeurs soucieux, en rendant ici, au Havre et au Havanna, et au parient d'Orléans, au Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Prix du Passage.

De Brême ou du Havre à la Havane, $110 en or.
Première cabine.
A Southampton 60
De la Nouvelle-Orléans ou Havane, à Brême ou Havre, Première, pre, $125 en or.
Secondes cabines 45
A Southampton
De la Nouvelle-Orléans à la Havane, $50 en monnaie courante.
Première cabine
A Southampton 20

Pas de passage aux secondes cabines.

Les consignées délivrent des cartes de passage de Brême ou le Havre à la Havane, ou à la Nouvelle-Orléans.

Les vapeurs de la ligne New-York-Brême partent tous les mardis. Pl. Gerlach, ou Bright Brothers, agents, 5 place de la Bourse.

Les bilets de passage sont délivrés par les agents de la ligne Baltimore-Brême.

Pour plus amples informations, s'adresser à

A. W. SAMOIDE & Cie, Agents,

(nov—1m) No 42, rue de l'Union.

Baton-Rouge & Lobdel's Store.

Bateau régulier de Baton Rouge, Lobdel's Store et de la Côte —Voyage deux fois par semaine.

Le beau à vapeur WELCOME, Capt. V. B. Ferguson, Commis Alles Jones, part de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après de midi, et touche à la côte, à rivière Alphabel, et à Baton Gouge-Sidel—Le bateau à vapeur d'un étiné Bel, part d'ici.

ANNIE WAGLEY,

W. Burton, capitaine. M. Kenison, commis.

Ce bateau a un excellent accommodement en sous-sol, s'adresser à bord au bas de la rue Bienville, ou à Lobdel—Gr. J. M. JOHNSTON, 25 Vieille-Levée

Bayou Sara.

Paquebot Régulier pour le Bayou Sara.

Deux départs par semaine.—Le beau à vapeur NATIONAL, capitaine E. Orme, J. D. Landry, commis, (en remplacement du Dan Able) part pour Bayou Sara, et les points intermédiaires tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et tous les VENDREDIS, à 10 heures A.M. Au retour, il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et SAMEDIS soirs Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

SINNOTT & ADAMS, 25 Commercial Place

Banques Cies. d'Assurances, &c.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Sun, de la Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1869.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1868 :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868, savoir :

Sur les risques d'incendie	$136,974 96
Sur les risques de mer	57,144 71
Sur les risques des rivières	92,475 97
	$286,595 64
A ajouter—Risques non déterminés pour 1867	$60,413
	$347,018 56
Déduit—Risques non déterminés pour 1868	$59,264
1 times remises	3,029 17
	$62,293 17
Gains nets sur les primes de 1868	$284,720 43
Pertes payées durant la même période, savoir :	
Sur les risques d'incendies	$50,910 42
Sur les risques de mer	18,228 34
Sur les risques de rivières	37,292 04
Dépenses, Escompte sur les primes, comptes de la Compagnie, assurances, intérêts sur actions, et profits et pertes, moins l'escompte et l'intérêts	$90,890 51
Profits Nets	$197,321 97
	$87,399 06

La Compagnie possède l'actif suivant :

Bons consolidés et de railroad de la ville (au plus bas cours de la place)	$354,790
Bons de l'Etat, dito	15,300
Stock de Banques et de Gas, dito	183,068
Escomptes sur papes	23,818 27
Emprunts sur hypothèques	82,200
Billets à percevoir	7,575
Primes en cours de perception	34,736 65
Scrip d'autres Compagnies d'Assurance	10,32. 87
Coupons sur Bons de l'Etat et de Railroads non collectés	19,080
Billets sans cours	4,000
Montant en malles	124,342 27
Total de l'actif	$920,079 06

L'état suivant est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-huitième jour de janvier 1869.

A. SHELLY, Deuxième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

Le Bord des Directeurs a fixé le dividende SIX POUR CENT D'INTERÊT sur les Certificats de Prêts du 1 avril, VINGT-CINQ POUR CENT sur le balance de Scrip du 1 avril 1868, à partir du deuxième août de février 1869. Et il a de plus déclaré un Dividende de Scrip de SOIXANTE POUR CENT sur le gain net des primes de participations pour l'année terminée le 31 décembre 1868, payable sur les certificats ceinti émis à dater de 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

J. G. GAINES, Vice-président.

Directeurs

JOHN G. GAINES,	F. J. HART,
HENRY KENSHAW,	J. C. RICKS
E. T. LONSDALE,	J. H. STAUFFER
E. SISCOE,	J. S. REES,
J. C. BARELLI,	I. N. MARKS,
HUGH WILSON,	THOS. SLOO,

19 janv—1m—1m1

VINGTIEME ETAT ANNUEL

DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

NOUVELLE-ORLEANS, 19 MAI 1869.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1869 :

Primes d'incendie dans l'année	$721,958 01
Primes de mer	96,377 04
Primes de rivières	377,164 31
	$1,195,499 36
Total net des primes	$638,818 56
Pertes de mer, payées et évaluées	65,322 41
Pertes sur les rivières, payées et évaluées	175,581 19
Taxes payées	35,624 71
Réassurance, escompte au lieu de scrip, intérêt de scrip de 1869, rédactions actions de banques et autres actions, prime remboursées, dépenses générales, escompte en moins, etc., etc	180,964 81
Dépenses nettes	20,628 81
	568,118
Bénéfice net	$150,000 00

RULES FOR RATING LETTERS.

1. *In the United States and British Mails*—Letters exchanged with the United Kingdom (Great Britain and Ireland, or addressed to British Colonies and Foreign Countries) for transmission in the open mail via England, are charged with United States and British postage, at a single rate for each half ounce or fraction thereof, the same as domestic letters.

In the case of letters to be forwarded in the British mail for transmission from Boston "via Marseilles," the French postage is rated at 5 cents the quarter ounce, except on letters for Java, China, Labuan, Borneo, Japan, the Moluccas and Philippine Islands, which are rated at 8 cents per half ounce, and except, also, on letters for Syria and Tunis, by French packet, when the single French rate is 12 cents per quarter ounce.

2. *In the United States and French Mails*—Letters in the mail to France are to be charged with single rate of postage, if not exceeding the weight of one quarter ounce; double rate if exceeding a quarter, but not exceeding half an ounce; and so on, an additional rate being charged for each quarter ounce, or fractional part of a quarter ounce.

The rates by "French Mail" for Havre, or other French ports, are rated in the same manner as domestic letters, one rate being charged for each half ounce or fractional part of half an ounce.

General Direction—Postmasters should be careful where the postage is prepaid, to collect the proper amount. They should be particular to collect the proper value indicated on the envelopes of letters, and to collect postage accordingly. Letters mailed at some offices, marked "via England," and "via Boston," or "French Mail," or "via German State," are frequently taken upon the prepayment of Bremen rates, and those marked "via Bremen," at Prussian closed rates. &c.

Routes of Transmission, Etc.

To prevent mistakes at the exchange office, it is desirable that the particular routes by which letters are to be forwarded from the United States to Europe, should be distinctly written on the cover. Letters intended for transmission in the open mail to England, should bear the direction "open mail via England;" if for transmission in the French mail, they should be directed, "via France in French mail;" if for transmission by closed mail to Prussia, they should be directed "via Prussian closed mail;" if for transmission in the closed mail to Belgium, they should be directed "via Belgian closed mail;" and if for transmission by the Hamburg and Bremen line to Bremen, or by the New York and Hamburg line to Hamburg, they should be directed "via Bremen," or "via Hamburg."

It is important that letters addressed to Germany and other European countries, via France, where the single rate per quarter ounce is 21 cents, should be plainly marked to be sent via France; otherwise they may be missent in the open mail to Liverpool by United States packet, the 21 cent rate per half ounce being also chargeable on letters thus misdirected.

Weights of Prepaid.

As established by Law or Custom in New Orleans.

Wheat	60 lbs. per bushel
Corn, shelled	56
" in ear	70
Oats	32
Rye	56
Buckwheat	48
Peas	60
Irish Potatoes	60
Sweet do.	55
Onions	57
Bran	20
Flour, Clover	56

Banques Cies. d'Assurances etc

COMPAGNIE

Mound City d'Assurance Mutuelle

DE LA VILLE

A ST LOUIS, MISSOURI.

Capital de $150,000 payé, et un Capital garant de $300,000.

Actif, le 15 mai 1869, ... $216,211 90

Nombre des polices en vigueur, présent, 1ère année, au 30 mai, 1,031.

OFFICIERS

Du Bureau Principal à St Louis.

JAS. J. O'FALLON	Vice Président
A. M. BRITTON	Vice Président
R. W. LOMAX	Secrétaire
A. H. BUCKNER	Assistant-Secrétaire
G. O. McHATTON	Général Général
W. HATCH, M. D.	Officier Médical
W. W. GRISSOM	Médecin-Consultant
W. E. HARVEY	Actuary-Consultant

Directeurs

JAS. H. LUCAS,	J. J. O'FALLON
A. M. BRITTON,	A. B. GARRISON,
R. A. HATCH,	W. C. RIPPLE,
A. M. WATERMAN,	A. B. BUCKNER,
	A. McDOWELL.

Officers de l'Agence de la Louisiane.

Gouv. C. H. MOUTON,	Président
Juge J. T. MERRICK,	Vice Président
E. S. SIMMS,	Secrétaire

Examinateurs Médicaux.

G. AUSTIN, M. D. J. N. FOLWELL, M. D

Directeurs pour la Louisiane.

Gouv. C. H. MOUTON, de la maison C. H. Mouton & Co
Juge E. T. MERRICK, de la maison Jas. Lanier & Co
F. H. HATCH, de la maison Samuel Smith & Co.
JAMES JACKSON, de la maison Jackson & Manson.
OCTAVE VOORHIES, de la maison C. W. Handley & Co
THOMAS FITZWILLIAM, de la maison T. Fitzwilliam & Co.
E. S. MORSE, Propriétaire du City Hotel.
GEO. E. S. SIMMS.

La Compagnie Mound City d'Assurance Mutuelle de la vie étant une institution domestique, les directeurs du Sud devraient la préférer pour plusieurs raisons dont nous ne donnerons que deux ou trois.

1.—L'argent reste chez nous où il est à encourager le commerce de l'Ouest et du Sud, à Mississippi, Mississippi, à développer nos grandes ressources minérales et agricoles, à construire une grande ligne de part rent de chemin de fer pour les immenses prairies. Les hommes du Sud et de l'Ouest devraient y faire assurer.

2.—Ses fonds étant placés où ce paie un intérêt élevé, elle peut assurer à meilleur marché et donner de meilleures dividendes qu'aucune compagnie de l'Etat. Ceux qui désirent faire des placements avantageux n'auront pour leurs deniers dans aucune autre compagnie.

3.—Sa Direction en Louisiane étant composée d'hommes haut placés, offrant une garantie suffisante aux veuves et aux orphelins; à l'expiration des polices émises par la Compagnie, qui a cela de particulier qu'en dehors de s'limite de l'Etat aucune autre institution de ce genre n'a de Direction locale. Elle mérite donc la confiance au plus haut degré.

Elle émet toute espèce de polices d'assurance et collectif de pre-vent tout genre.

Elle n'exige rien, au prix de police, ni frais de timbres

Les encaissés de la Louisiane ont au Sturr Building, au premier No 3, au coin des rues Carondelet et Commune en face du City Hotel, Nlle-Orléans.

E. S. SIMMS,

7 mars—6m1?? Agent en Louisiane—Nlle-Orléans

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurance de L'ATLANTIQUE,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 30 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans, 7 juillet 1869.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie le troisième état annuel de ses affaires.

MONTANT des primes de 5 juillet 1868 au 30 juin 1869, savoir:

Primes d'incendie	$76,471 77
Primes de mer	43,292 13
Primes de rivières	64,301 70
	184,065 60
Primes non expirées 5 juillet 1868	15,495 29
	$201,560 89
En moins, primes remboursées	$2,185 99
En moins, montant réservé pour primes non expirées	26,171 22
	28,367 21
Montant net des primes	$173,193 68

Pertes payées dans la même période, savoir :

Sur risques d'incendie	$18,384 66
Sur risques de mer	8,442 31
Sur risques de rivières	9,968 63
	36,795 60
Bénéfice net	$63,718 04

Actif.

Billets pour actions	$267,500 00
Prêts sur hypothèque	30,700 00
Prêts sur garanties	6,739 00
Effets à recevoir	612 77
Actions de banques et autres actions	28,272 50
Primes en voie de recouvrement	18,415 00
Meubles de bureau	3,677 45
Effets à recevoir, payables sur demande	33,000 00
En caisse	63,916 14
Total de l'actif	$449,889 26

Ce qui précède est une copie exacte, faite sur les livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, President.

H. P. JANVIER, Vice-President.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de quinze piastres par action, qui sera payable sur crédit des actions non encore payées.

E. RIGNEY, President.

H. P. JANVIER, Vice-President.

Faisant fonctions de Secrétaire.

Directeurs

E. RIGNEY,	T. M. SIMMONS,
T. PRUDHOMME,	E. NEWMAN,
H. H. STANLEY,	JAMES EYRES,
C. M. SORIA,	THOMAS SIMMS,
GEO. W. MANSON,	B. J. WEST
E. L. MANN,	A. D. GRIEFF,
WILLIAM Von PHUL,	H. P. JANVIER,
ALEX. MARKS,	JOHN H. KEEP,
JOHN PATTON,	G. E. SLAYSACK,
WM AGAR.	9juil—1m

Postal Informations.

TO THE BRITISH NORTH AMERICAN PROVINCES

Cape Breton, Prince Edward's Island and Nova Scotia. To Newfoundland. Prepayment required. To Canada and New Brunswick, 10c. per ½ oz., any distance.	"10 cents when not over 3,000 miles from the line of crossing. "15 cents when distance exceeds 3000 miles. Prepayment optional

Steamers of the Cunard line sail from Boston twice each month, touching at Halifax, and when letters are sent by that conveyance for Nova Scotia, Newfoundland, Cape Breton and Prince Edward's Island, the U. S. postage is 5 cents the single rate, to be pre-paid. The inland rate is collected on delivery. On newspapers by this route, the postage is two cents each.

RULES FOR RATING LETTERS, Etc.

1. *In the United States and British Mails*—Letters exchanged with the United Kingdom (Great Britain and Ireland, or addressed to British Colonies and Foreign Countries) for transmission in the open mail via England, are charged with United States and British postage, at a single rate for each half ounce or fraction thereof, the same as domestic letters.

In the case of letters to be forwarded in the British mail for transmission from Boston "via Marseilles," the French postage is rated at 5 cents the quarter ounce, except on letters for Java, China, Labuan, Borneo, Japan, the Moluccas and Philippine Islands, which are rated at 8 cents per half ounce, and except, also, on letters for Syria and Tunis, by French packet, when the single French rate is 12 cents per quarter ounce.

2. *In the United States and French Mails*—Letters in the mail to France are to be charged with single rate of postage, if not exceeding the weight of one quarter ounce; double rate if exceeding a quarter, but not exceeding half an ounce; and so on, an additional rate being charged for each quarter ounce, or fractional part of a quarter ounce.

The rates by "French Mail" for Havre, or other French ports, are rated in the same manner as domestic letters, one rate being charged for each half ounce or fractional part of half an ounce.

General Direction—Postmasters should be careful where the postage is prepaid, to collect the proper amount. They should be particular to collect the proper value indicated on the envelopes of letters, and to collect postage accordingly. Letters mailed at some offices, marked "via England," and "via Boston," or "French Mail," or "via German State," are frequently taken upon the prepayment of Bremen rates, and those marked "via Bremen," at Prussian closed rates. &c.

Routes of Transmission, Etc.

To prevent mistakes at the exchange office, it is desirable that the particular routes by which letters are to be forwarded from the United States to Europe, should be distinctly written on the cover. Letters intended for transmission in the open mail to England, should bear the direction "open mail via England;" if for transmission in the French mail, they should be directed, "via France in French mail;" if for transmission by closed mail to Prussia, they should be directed "via Prussian closed mail;" if for transmission in the closed mail to Belgium, they should be directed "via Belgian closed mail;" and if for transmission by the New York and Bremen line to Bremen, or by the New York and Hamburg line to Hamburg, they should be directed "via Bremen," or "via Hamburg."

It is important that letters addressed to Germany and other European countries, via France, where the single rate per quarter ounce is 21 cents, should be plainly marked to be sent via France; otherwise they may be missent in the open mail to Liverpool by United States packet, the 21 cent rate per half ounce being also chargeable on letters thus misdirected.

Weights of Prepaid.

As established by Law or Custom in New Orleans.

Wheat	60 lbs. per bushel
Corn, shelled	56
" in ear	70
Oats	32
Rye	56
Buckwheat	48
Peas	60
Irish Potatoes	60
Sweet do.	55
Onions	57
Bran	20
Flour, Clover	56

Consulat d'Angleterre.

NLLE-ORLEANS, 10 juillet 1869.

Ce Consulat a reçu, de très honorable Comte de Clarendon, G. F., principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique, pour les Affaires Étrangères, l'ordre d'appeler l'attention publique, à la Nouvelle-Orléans, au prospectus suivant d'un projet "l'Exposition internationale des Ouvriers", qui doit avoir lieu à Londres, en 1870.

Le comité de Londres croit qu'il n'est d'existence les plans et d'adhérer le but de l'Exposition, il serait important de former des comités dans les villes de l'étranger pour exciter l'intérêt des artisans; les engager à préparer des articles destinés à l'Exposition et à des payer les frais de transport de chez eux en Angleterre.

Le comité de Londres serait heureux d'avoir le nom d'un monsieur qui consentirait à remplir les fonctions de secrétaire honoraire du comité local suggéré plus haut et aidrait à la former; les noms des fabricants, ouvriers, etc., qui pourraient et voudraient être nommés de ce comité.

Le consul d'Angleterre invite les citoyens à lui adresser des communications à ce sujet, afin qu'il puisse mettre à exécution ce désir le comité et travailler au succès de l'Exposition Internationale des Ouvriers.

EDWIN F. SRIGGS,

Faisant fonctions de consul de Sa Majesté Britannique.

EXPOSITION UNIVERSELLE DES OUVRIERS, 1870.

PRÉSIDENT.

RIGHT HON. W. E. GLADSTONE, M. P.

VICE-PRÉSIDENTS.

HIS EXCELLENCY THE LORD LIEUTENANT OF IRELAND, K. G.

RIGHT HON. THE LORD MAYOR OF LONDON, M P

His Grace The Duke of Argyll, K T	
Right Hon. the Earl of Airlie,	
G Armistead, Esq, M P	
A S Ayrton, Esq, M P	
R B Wingfield Baker, Esq, M P	
H F Beaumont, Esq	
Somerset Beaumont, Esq, M P	
Roger A Bewicke, Esq, M P, C B	
Sir John Bowring, Knt, LL D	
Right Hon. B Brand, M P	
Wm Brown, Esq, M P	
Thomas Bin ey, Esq, M F	
Right Hon. John Bright, M P	
A Brogden, Esq, M P	
A H Brown, Esq, M P	
Right Hon. H A Bruce	
John Burns, Esq, M P	
The Marquis of Bute	
Chas S Butler, Esq	
J E Cowen, Esq, M P	
John Cheslin, Esq	
His Grace The Duke of Cleveland, K F	
Right Hon. the Earl of Clarendon, K G	
Henry Cole, Esq, C B	
Sir R P Collier, M P, Q C	
Right Hon. Earl Cowper, K G	
Right Hon. Wm Cowper, M P	
Donald Dalyupl, Esq, M P	
Right Hon. Lord Dufferin	
Right Hon. Earl de Grey and Ripon	
Hon. G Denman, M P, Q C	
Hon. T Egerton, M P	
Lord Elcho, M P	
Very Rev. The Dean of Ely	
Lord G G Fitzmaurice, M P	
Right Hon. W E Forster, M P	
Wm Fowler, Esq, M P	
G O Glyn, Esq, M P	
Sir Francis Goldsmid, Bart, M P	
Julian Goldsmid, Esq	
K T Gourley, Esq, M P	
Right Hon. Earl Granville, K G	
Lord Richard Grosvenor, M P	
Hon. S W Greenwood, M P	
Arthur E Guest, Esq, M P	
Samuel Gurney, Esq	
Rev. Newman Hall, LL B	
Right Hon. the Earl of Harrowby, K G	
J Hole, Esq	
John Holms, Esq, M P	
James Howard, Esq, M P	
Thomas Hughes, Esq, M P	
Sir Harcourt Johnson, Bart, M P	
Andrew Johnstone, Esq, M F	
Right Hon. Sir J T Kinnaird,	
Sir Curtis Lampson, Bart	
John Lancaster, Esq, M P	
Right Hon. A M Layard, M P, D C L	
E A Leatham, Esq, M P	
Right Hon. Sir S Lewis, Bart	
John Locke, Esq, M P	
The Marquis of Lorne, M P	
Wm. Lowther, Esq, M P	
Wm. James Lloyd, Esq	
Sir John Lubbock, Bart	
C M F Lutwidge, Esq	
Hon. C G Lyttelton, Esq	
Right Hon. Lord Lyttleton	
Right Hon. Lord Lytton, M P	
Most Revd. Archbishop Manning	
S S Marsden, Esq, M P	
Hugh Mason, Esq, Ashton-under-Lyne	
Alex McArthur, Esq, M P	
William M-Arth r, Esq, M P	
Joh- Miller, Esq, M P	
Yeomans Morley, Esq	
Samuel Morley, Esq, M P	
G H Morse, Esq, M P	
J A Nicholay, Esq	
His Grace the Duke of Norfolk,	
Arthur Otway, Esq, M P	
Professor Fawcett, Esq, M P	
Albert Pell, Esq, M P	
Hodgson Pratt, Esq	
W Price, Esq, M P	
W M Rodon, Esq, M P	
Right Hon. the Earl of Roe-bery	
His Grace the Duke of Rutland, K G	
Alderman Salomons, M P	
Titus Salt, Jun, Esq, Saltaire, near Bradford	
E J Sartoris, Esq, M P	
Lord Henry Scott, M P	
Captain J Sherman, R N	
Right Hon. the Earl of Shaftesbury	
Wm. Shaw, Esq, M P	
Right Hon. Lord Stanley of North	
R S Sheridan, Esq, M P	
J B Smith, Esq, M P	
Right Hon. James Stansfeld, M P	
John Taylor, Esq	
W Tipping, Esq, M P	
E Torrens, Esq, M P	
Right Hon. C P Villiers, M P	
Rev. M S A Walrond, M A	
J. Jos Walker, Esq, M P	
John Wells Esq, Fa. D, Manchester	
W Wix's Esq	
Right Hon. Lord Wharncliffe	
J. S Whitwell, Esq	
Wa kin Williams Esq, D	
Samuel Wood, Esq, M P, E B.	

CHEF DU COMITÉ EXÉCUTIF,

RIGHT HON. A. H. LAYARD, M. P., D. C. L.

TRÉSORIER.

HENRY HOARE, ESQ.

SECRÉTAIRES HONORAIRES,

HON ALEXANDER KINNAIRD, M. P. THOMAS FAWCETTSON, J. W. PROSYN, ESQ

Dans une réunion tenue à la salle commune de St. Pancras au comité s'est nommé à l'effet de diriger l'exécution le désir exprimé par un grand nombre d'ouvriers anglais d'avoir une Exposition internationale ouvrière pareilles à celle de 1867.

Un arrangement a été conclu avec la compagnie propriétaire de la vaste salle de Kensington, et tous les offices qui le Conseil de l'Exposition pourra faire usage de cet établissement, moyennant un loyer modéré, sera mis à sa disposition 50,000 visiteurs

Objet de cette Exposition les résultats ont'prêvu de toute exposition, et de plus le faire servir, autant que possible, à l'éducation technique, et à l'instruction du peuple. A cet effet nous proposons d'établir les règles spéciales qui suivent.

—Tout objet exposé devra porter le nom de l'ouvrier qui l'aura fait. Nous espérons que ce système encouragera les ouvriers à s'adonner de leur mieux, et ferra revivre un ancienne qu'à perdu prestant autrefois le nom de l'ouvrier. Nous ne doutons pas que ce système ne fera affaibli par le système moderne de la division de travail, qui ne permet pas à l'ouvrier de mettre son nom sur tout ce qu'il a fait. Nous espérons également que ce système rendra indelible, autant que cela se peut dans les conditions actuelles de l'industrie, à introduire le nom d'un ouvrier dans toute chose qui aura été fabriquée individuellement.

Dans les parties de fabrication où rigne la division du travail, les ouvriers seront invités à exposer des échantillons de leurs travaux, et à indiquer par quelle part leur spécialité. Par exemple, en exposant une montre on indiquera que tel ouvrier a fait dans une telle complète les parties différentes propres aux différents ouvriers, et les transformations successives qu'elle a subies depuis qu'elle a été mise en complète achèvement. Chaque ouvrier aura aussi l'occasion de montrer son habileté personnelle et spécial d'adaptation et de modification introduites par le public compromis et ceux qui ont été introduites par le commerciaux par les quels l'objet aura passé.

Dans les conditions de la division du travail, les ouvriers seront invités à s'unir pour fabriquer ensemble le même objet. Tout échantillon, achevé en son, portera le nom de l'ouvrier qui l'aura construit.

D—Nous espérons pouvoir mettre nous les yeux les différents produits de l'industrie manuelle à l'exposition de Paris, et nous nous proposons de faire un rapport sur les différentes industries, et qui formera, pour ainsi dire, le pendant du rapport officiel sur cette exposition. Nous ne pouvons pas le faire sans le concours des ouvriers eux-mêmes, et nous nous adressons à eux pour leur demander de nous aider dans cette tâche